

Le salut de Dieu : la loi et la grâce (2)

Nous l'avons vu : « appelé à la béatitude, mais blessé par le péché, l'homme a besoin du salut de Dieu. Le *secours divin* lui parvient dans le Christ par *la loi qui le dirige* et dans *la grâce qui le soutient*. » (1949) Regardons maintenant ce qu'est la grâce de l'Esprit Saint et son action dans l'âme.

❖ La justification

1987 La grâce du Saint-Esprit a le pouvoir de nous *justifier*, c'est-à-dire de nous *laver de nos péchés* et de nous *communiquer " la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ "* (Rm 3, 22) et par le Baptême (cf. Rm 6, 3-4) : « Si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, sachant que le Christ une fois ressuscité des morts ne meurt plus, que la mort n'exerce plus de pouvoir sur lui. Sa mort fut une mort au péché, une fois pour toutes ; mais sa vie est une vie à Dieu. Et vous de même, regardez-vous comme morts au péché et vivants pour Dieu dans le Christ Jésus. » (Rm 6, 8-11)

1988 Par la puissance de l'Esprit Saint, nous prenons part à la Passion du Christ en mourant au péché, et à sa Résurrection en naissant à une vie nouvelle ; nous sommes les membres de son Corps qui est l'Église (cf. 1 Co 12), les sarments greffés sur la Vigne qu'il est lui-même (cf. Jn 15, 1-4).

1989 La première œuvre de la grâce de l'Esprit Saint est la *conversion* qui opère la justification selon l'annonce de Jésus au commencement de l'Évangile : « Convertissez-vous, car le Royaume des cieux est tout proche » (Mt 4, 17). Sous la motion de la grâce, *l'homme se tourne vers Dieu et se détourne du péché*, accueillant ainsi le pardon et la justice d'en haut. « La justification comporte donc la *rémission des péchés, la sanctification et la rénovation de l'homme intérieur* » (Cc. Trente : DS 1528).

1990 La justification détache l'homme du péché qui contredit l'amour de Dieu, et en *purifie* son cœur. La justification fait suite à l'initiative de la miséricorde de Dieu qui offre le pardon. Elle *réconcilie* l'homme avec Dieu. Elle *libère* de la servitude du péché et *guérit*.

1991 La justification est en même temps l'accueil de la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ. La justice désigne ici la *rectitude de l'amour divin*. Avec la justification, la foi, l'espérance et la charité sont répandues en nos cœurs, et l'obéissance à la volonté divine nous est accordée.

1992 La justification nous a été *méritée par la Passion du Christ* qui s'est offert sur la Croix en hostie vivante, sainte et agréable à Dieu et dont le sang est devenu instrument de propitiation pour les péchés de tous les hommes. La justification est *accordée par le Baptême*, sacrement de la foi. Elle nous *conforme à la justice de Dieu* qui nous rend *intérieurement justes* par la puissance de sa miséricorde. Elle a pour but la gloire de Dieu et du Christ, et le don de la vie éternelle (cf. Cc. Trente : DS 1529).

1993 La justification établit la *collaboration entre la grâce de Dieu et la liberté de l'homme*. Elle s'exprime du côté de l'homme dans l'assentiment de la foi à la Parole de Dieu qui l'invite à la conversion, et dans la coopération de la charité à l'impulsion de l'Esprit Saint qui le prévient et le garde : « Quand Dieu touche le cœur de l'homme par l'illumination de l'Esprit Saint, l'homme n'est pas sans rien faire en recevant cette inspiration, qu'il peut d'ailleurs rejeter ; et cependant il ne peut pas non plus, sans la grâce de Dieu, se porter par sa volonté libre vers la justice devant Lui. » (Cc. Trente : DS 1525).

1994 La justification est *l'œuvre la plus excellente de l'amour de Dieu* manifesté dans le Christ Jésus et accordé par l'Esprit Saint. S. Augustin estime que " la justification de l'impie est une *œuvre plus grande que la création du ciel et de la terre* ", parce que " le ciel et la terre passeront tandis que le salut et la justification des élus demeureront " (ev. Jo. 72, 3). Il estime même que la justification des pécheurs l'emporte sur la création des anges dans la justice en ce qu'elle témoigne d'une plus grande miséricorde.

❖ La grâce et le mérite

2021 *La grâce est le secours que Dieu nous donne* pour répondre à notre vocation de devenir ses fils adoptifs. Elle nous introduit dans l'intimité de la vie trinitaire.

1998 Cette vocation à la vie éternelle est *surnaturelle*. Elle dépend entièrement de l'initiative gratuite de Dieu, car Lui seul peut se révéler et se donner Lui-même. Elle *surpasse les capacités* de l'intelligence et les forces de la volonté humaine, *comme de toute créature* (cf. 1 Co 2, 7-9).

2000 La *grâce sanctifiante* est un *don habituel, une disposition stable et surnaturelle perfectionnant l'âme même* pour la rendre capable de vivre avec Dieu, d'agir par son amour. On distinguera la *grâce habituelle*, disposition permanente à vivre et à agir selon l'appel divin, et les *grâces actuelles* qui désignent les interventions divines soit à l'origine de la conversion soit au cours de l'œuvre de la sanctification.

2003 La grâce est d'abord et principalement le don de l'Esprit qui nous justifie et nous sanctifie. Mais la grâce comprend aussi les dons que l'Esprit nous accorde pour nous associer à son œuvre, pour nous rendre capables de collaborer au salut des autres et à la croissance du Corps du Christ, l'Église. Ce sont les *grâces sacramentelles*, dons propres aux différents sacrements. Ce sont en outre les *grâces spéciales* appelés aussi " *charismes* " suivant le terme grec employé par S. Paul, et qui signifie faveur, don gratuit, bienfait (cf. LG 12). Quel que soit leur caractère, parfois extraordinaire, comme le don des miracles ou des langues, les charismes sont *ordonnés à la grâce sanctifiante, et ont pour but le bien commun de l'Église*. Ils sont au service de la charité qui édifie l'Église (cf. 1 Co 12).

2001 *La préparation de l'homme à l'accueil de la grâce est déjà une œuvre de la grâce*. Celle-ci est nécessaire pour susciter et soutenir notre collaboration à la justification par la foi et à la sanctification par la charité. Dieu achève en nous ce qu'il a commencé, " car il commence en faisant en sorte, par son opération, que nous voulions : il achève, en coopérant avec nos vouloirs déjà convertis " (S. Augustin, grat. 17) : « Certes nous travaillons nous aussi, mais nous ne faisons que travailler avec Dieu qui travaille. Car sa miséricorde nous a devancés pour que nous soyons guéris, car elle nous suit encore pour qu'une fois guéris, nous soyons vivifiés ; elle nous devance pour que nous soyons appelés, elle nous suit pour que nous soyons glorifiés ; elle nous devance pour que nous vivions selon la piété, elle nous suit pour que nous vivions à jamais avec Dieu, car sans lui nous ne pouvons rien faire. » (S. Augustin, nat. et grat. 31, 35).

2002 La libre initiative de Dieu réclame *la libre réponse de l'homme*, car Dieu a créé l'homme à son image en lui conférant, avec la liberté, le pouvoir de le connaître et de l'aimer. L'âme n'entre que librement dans la communion de l'amour. Dieu touche immédiatement et meut directement le cœur de l'homme. Il a placé en l'homme une aspiration à la vérité et au bien que Lui seul peut combler. Les promesses de la " *vie éternelle* " répondent, au-delà de toute espérance, à cette aspiration.

2005 *Étant d'ordre surnaturel, la grâce échappe à notre expérience et ne peut être connue que par la foi.* Nous ne pouvons donc nous fonder sur nos sentiments ou nos œuvres pour en déduire que nous sommes justifiés et sauvés (cf. Cc. Trente : DS 1533-1534). Cependant, selon la parole du Seigneur : " C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez " (Mt 7, 20), la considération des bienfaits de Dieu, dans notre vie et dans la vie des saints, nous offre une garantie que la grâce est à l'œuvre en nous et nous incite à une foi toujours plus grande et à une attitude de pauvreté confiante. On trouve une des plus belles illustrations de cette attitude dans la réponse de sainte Jeanne d'Arc à une question piège de ses juges ecclésiastiques : " Interrogée, si elle sait qu'elle soit en la grâce de Dieu ; répond : 'Si je n'y suis, Dieu m'y veuille mettre ; si j'y suis, Dieu m'y veuille garder' " (Jeanne d'Arc, proc.).

+ Le mérite :

2006 Le terme " *mérite* " désigne, en général, la rétribution due par une communauté ou une société pour l'action d'un de ses membres éprouvée comme un bienfait ou un méfait, digne de récompense ou de sanction. Le mérite ressort à la vertu de justice conformément au principe de l'égalité qui la régit.

2007 *A l'égard de Dieu, il n'y a pas, au sens d'un droit strict, de mérite de la part de l'homme.* Entre Lui et nous l'inégalité est sans mesure, car nous avons tout reçu de Lui, notre Créateur.

2008 Le mérite de l'homme auprès de Dieu dans la vie chrétienne provient de ce que Dieu a librement disposé d'associer l'homme à l'œuvre de sa grâce. L'action paternelle de Dieu est première par son impulsion, et le libre agir de l'homme est second en sa collaboration, de sorte que *les mérites des œuvres bonnes doivent être attribués à la grâce de Dieu d'abord, au fidèle ensuite.* Le mérite de l'homme revient, d'ailleurs, lui-même à Dieu, car ses bonnes actions procèdent dans le Christ, des prévenances et des secours de l'Esprit Saint.

2009 *L'adoption filiale, en nous rendant participants par grâce à la nature divine, peut nous conférer, suivant la justice gratuite de Dieu, un véritable mérite.* C'est là un droit par grâce, le plein droit de l'amour, qui nous fait " *cohéritiers* " du Christ et dignes d'obtenir l' " *héritage promis de la vie éternelle* " (Cc. Trente : DS 1546). Les mérites de nos bonnes œuvres sont des dons de la bonté divine (cf. Cc. Trente : DS 1548). " *La grâce a précédé ; maintenant on rend ce qui est dû (...)* Les mérites sont des dons de Dieu " (S. Augustin, serm. 298, 4-5).

2026 *La charité est en nous la source principale* du mérite devant Dieu.

2027 Personne ne peut mériter la grâce première qui est à l'origine de la conversion. Sous la motion du Saint-Esprit, nous pouvons mériter pour nous-mêmes et pour autrui toutes les grâces utiles pour parvenir à la vie éternelle, comme aussi les biens temporels nécessaires.

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, III^e partie, 1^{re} section, ch. 3, art. 2 : Grâce et justification : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P6S.HTM

Résolution pratique : « Les enfants de notre mère la Sainte Église espèrent justement *la grâce de la persévérance finale et la récompense* de Dieu leur Père pour les bonnes œuvres accomplies avec sa grâce en communion avec Jésus (cf. Cc. Trente : DS 1576). Gardant la même règle de vie, les croyants partagent la " *bienheureuse espérance* " de ceux que la miséricorde divine rassemble dans la " *Cité sainte, la Jérusalem nouvelle* qui descend du Ciel d'auprès de Dieu, prête comme une épouse parée pour son Epoux " (Ap 21, 2). » (2016). Prendre quelques minutes pour méditer sur la grandeur du don de la grâce qui fait de nous des justes et nous communique une participation à la vie divine ! Et récitons trois *Ave Maria* pour obtenir la grâce de la persévérance finale.